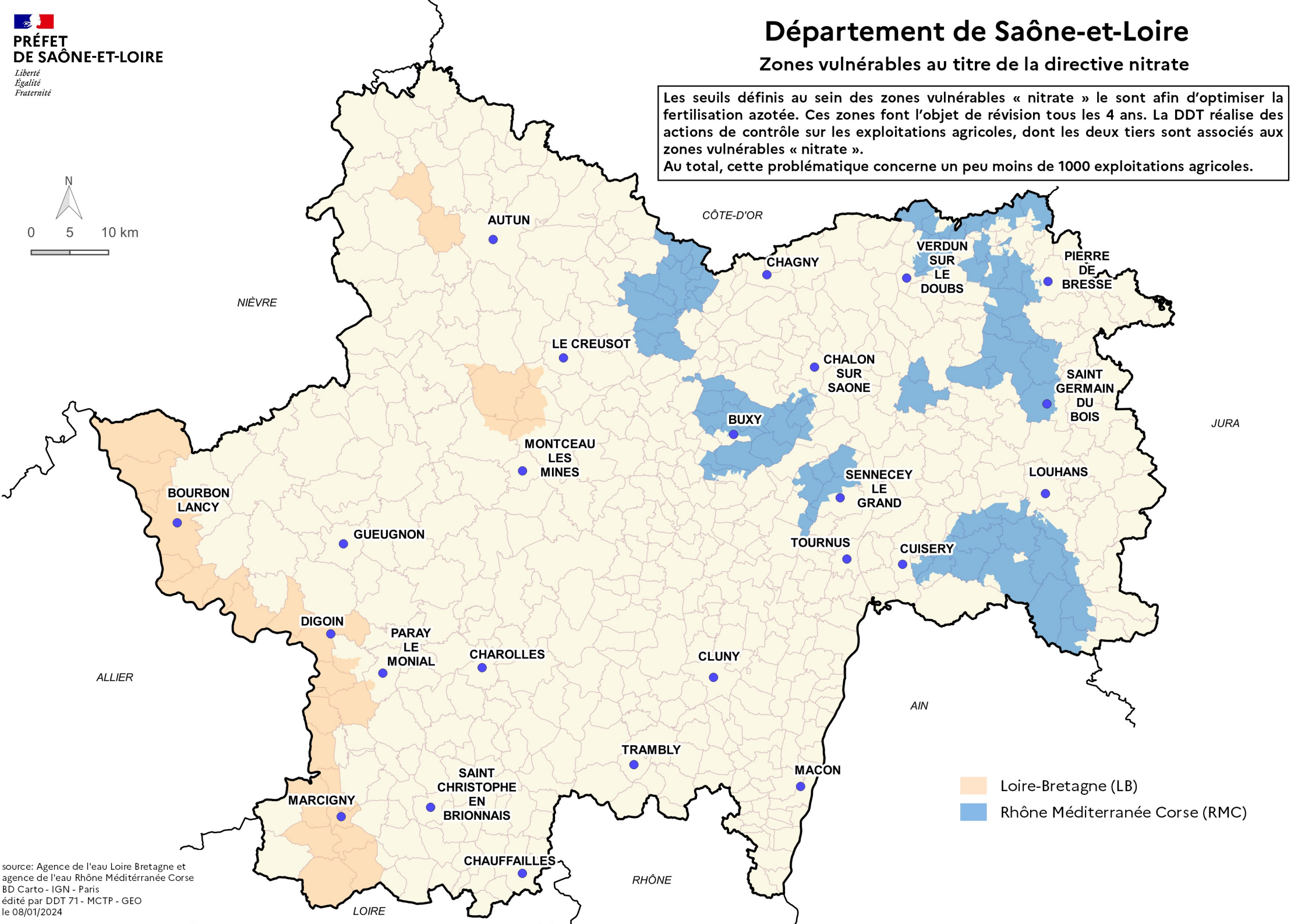




Département de Saône-et-Loire

Zones vulnérables au titre de la directive nitrates

Les seuils définis au sein des zones vulnérables « nitrates » le sont afin d'optimiser la fertilisation azotée. Ces zones font l'objet de révision tous les 4 ans. La DDT réalise des actions de contrôle sur les exploitations agricoles, dont les deux tiers sont associés aux zones vulnérables « nitrates ».
Au total, cette problématique concerne un peu moins de 1000 exploitations agricoles.



 Loire-Bretagne (LB)
 Rhône Méditerranée Corse (RMC)